



Création d'une SASU à capital variable

Par **CT 7536**, le **10/10/2016** à **10:40**

Lors d'e la création d'une SASU à capitale variable, j'ai cru comprendre, que l'on doit préciser dans les statuts, le capital souscrit qui je pense est le maximal ou plafond et le minimal ou plancher,.
Je souhaiterai que l'on puisse me confirmer, pour la création d'une SASU à capital variable de 10 000€ :
1- capital souscrit est ce bien le capital maximum
2- le capital minimum est-il bien de 1000€ soit les 10% du capital souscrit
3- Est-ce bien la somme, que je dois déposer à la banque au titre du dépôt de fonds pour la constitution de la société.
4- Doit on faire apparaître après la mention "capital variable", le montant du capital souscrit sur l'entête de la société exemple :
XXXXX[nom de la société] SASU au capital variable de 10 000€
ou de 1000€
ou rien concernant le montant du capital.
Merci de vos réponses

Par **Ach**, le **29/01/2017** à **03:29**

Sasu ou Jei ?
En termes de délais de création, possibilité de levée de fonds, responsabilité du créateur, etc.
Merci.